

**SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU  
PARC NATUREL REGIONAL MONTAGNE BASQUE**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE COMITE SYNDICAL**

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2024**

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
2024_01	Election du Président	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2024_02	Election du Bureau	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2024_03	Election du Vice-Président	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2024_04	Délégations données au Président	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2024_05	Télétransmission des actes soumis au Contrôle de Légalité et signature de la convention	<i>Approuvée à l'unanimité</i>

Liste affichée au siège du Syndicat Mixte de Préfiguration

Le 19 avril 2024

Le Président

Jean-Baptiste LABRDE-LAVIGNETTE





L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril à dix heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LARCEVEAU, sous la présidence de M. Gabriel BELLEAU en sa qualité de Président de la Commission Syndicale du Bois de Mixe.

Date de convocation : 5 avril 2024.

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Emilie DUTOYA représentée par Frédérique ESPAGNAC suppléante, Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Bénédicte LUBERRIAGA, Jean-Pierre MIRANDE représenté par Annick TROUNDAY-IDIART suppléante.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY représenté par Gilles HARAN suppléant, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Michel SETOIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OCAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : INCHAUSPE Henry, GUECAIMBURU Pascal ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

**Excusés ou Absents :**

Antton CURUTCHARRY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Daniel OLCOMENDY.

**Ont donné pouvoir :**

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Solange DEMARCQ-EGUIGUREN à Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick TROUNDAY-IDIART.

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	3	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : ELECTION DU PRESIDENT**

La séance est ouverte et présidée par le plus âgé des membres du Comité Syndical, Monsieur Gabriel BELLEAU, en vue de procéder à l'élection du Président.

Celui-ci a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré les membres présents et a constaté que la condition de quorum, posée à l'article 11 des statuts, était remplie.

Il a ensuite invité l'assemblée délibérante à procéder à l'élection du Président.

Ce dernier est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il a demandé aux candidats au poste de Président de se faire connaître.

Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, est le seul candidat à se présenter.

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

Messieurs Xavier GARAT et Benoit TAUZIN.

Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

<b>1er tour de scrutin</b>	
Nombre de bulletins	21
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
A obtenu : Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, dix-neuf (19) voix	

Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque

Extrait du registre des délibérations

Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE ayant obtenu la majorité absolue,  
a été **proclamé** Président et a été immédiatement installé.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

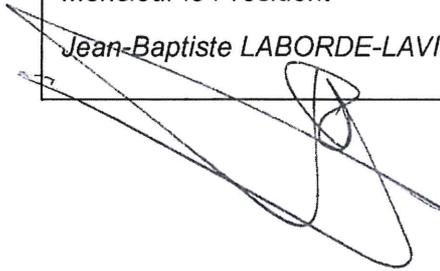
Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

*Pour extrait certifié conforme.*

*Monsieur le Président*

*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the printed name 'Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE'.



Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2024\_02

REÇU LE

19 AVR. 2024

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril à dix heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LARCEVEAU, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 5 avril 2024.

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Emilie DUTOYA représentée par Frédérique ESPAGNAC suppléante, Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Bénédicte LUBERRIAGA, Jean-Pierre MIRANDE représenté par Annick TROUNDAY-IDIART suppléante.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY représenté par Gilles HARAN suppléant, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Michel SETOIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OCAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : INCHAUSPE Henry, GUECAIMBURU Pascal ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

**Excusés ou Absents :**

Antton CURUTCHARRY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Daniel OLCOMENDY.

**Ont donné pouvoir :**

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Solange DEMARCQ-EGUIGUREN à Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick TROUNDAY-IDIART.

Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	3	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : ELECTION DU BUREAU**

Conformément à l'article 12 des statuts, M. le Président rappelle que le bureau est composé des membres suivants :

- Pour le collège de la Région Nouvelle-Aquitaine : 1 délégué
- Pour le collège du Département des Pyrénées Atlantiques : 1 délégué
- Pour le collège Territoire :
  - o Communauté d'Agglomération Pays Basque : 1 délégué
  - o Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : 1 délégué
  - o Commission Syndicale du Pays de Cize : 1 délégué
  - o Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : 1 délégué
  - o Commission Syndicale du Pays de Soule : 1 délégué
  - o Commission Syndicale du Bois de Mixe : 1 délégué

M. le Président propose à l'assemblée de voter la liste suivante :

- Pour le collège de la Région Nouvelle-Aquitaine : Andde SAINTE-MARIE
- Pour le collège du Département des Pyrénées Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE
- Pour le collège Territoire :
  - o Communauté d'Agglomération Pays Basque : Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE
  - o Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART
  - o Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE
  - o Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Dominique POYDESSUS
  - o Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX
  - o Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

**ELIT** à l'unanimité les membres du Bureau Syndical comme énoncé :

- Pour le collège de la Région Nouvelle-Aquitaine : Andde SAINTE-MARIE
- Pour le collège du Département des Pyrénées Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE

Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque

Extrait du registre des délibérations

- Pour le collège Territoire :
  - o Communauté d'Agglomération Pays Basque : Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE
  - o Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART
  - o Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE
  - o Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Dominique POYDESSUS
  - o Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX
  - o Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

*Pour extrait certifié conforme.*

*Monsieur le Président*

*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*





REÇU LE

19 AVR. 2024

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril à dix heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LARCEVEAU, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 5 avril 2024.

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Emilie DUTOYA représentée par Frédérique ESPAGNAC suppléante, Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Bénédicte LUBERRIAGA, Jean-Pierre MIRANDE représenté par Annick TROUNDAY-IDIART suppléante.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY représenté par Gilles HARAN suppléant, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Michel SETOIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OCAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : INCHAUSPE Henry, GUECAIMBURU Pascal ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

**Excusés ou Absents :**

Antton CURUTCHARRY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Daniel OLCOMENDY.

**Ont donné pouvoir :**

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Solange DEMARCQ-EGUIGUREN à Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick TROUNDAY-IDIART.

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	3	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : ELECTION DU VICE-PRESIDENT**

M. le Président invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du Vice-Président parmi les membres du Bureau.

Il a demandé aux candidats au poste de Vice-Président de se faire connaître.

Monsieur Jacques BARREIX, est le seul candidat à se présenter.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

**ELIT** à l'unanimité M. Jacques BARREIX en qualité de Vice-Président.

Approuvé à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

*Pour extrait certifié conforme.*

*Monsieur le Président*

*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*





L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril à dix heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LARCEVEAU, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 5 avril 2024.

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Emilie DUTOYA représentée par Frédérique ESPAGNAC suppléante, Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Bénédicte LUBERRIAGA, Jean-Pierre MIRANDE représenté par Annick TROUNDAY-IDIART suppléante.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY représenté par Gilles HARAN suppléant, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY, Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, Michel SETOIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baïgorri : Joseph Michel BIDART, Alain OCAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : INCHAUSPE Henry, GUECAIMBURU Pascal ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

**Excusés ou Absents :**

Antton CURUTCHARRY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Daniel OLCOMENDY.

**Ont donné pouvoir :**

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Solange DEMARCQ-EGUIGUREN à Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick TROUNDAY-IDIART.

Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	3	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT**

Le Président propose de recevoir délégation de certaines fonctions du Comité syndical du Syndicat Mixte de Préfiguration de Parc Naturel Régional Montagne Basque en vue de faciliter la bonne marche de son administration et précise qu'il en rendra compte à chacune de ses réunions.

Il propose de recevoir les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et d'experts ;
- Intenter, au nom du Syndicat Mixte de Préfiguration de Parc Naturel Régional Montagne Basque, les actions en justice ou défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre elles, ce devant toutes les juridictions, tant en référé qu'en première instance, appel et cassation ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 euros autorisé par le Comité syndical ;
- Autoriser, au nom du Syndicat Mixte de Préfiguration de Parc Naturel Régional Montagne Basque, l'adhésion aux associations et son renouvellement ;
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, signer les conventions attributives de subventions, ainsi que leurs avenants éventuels.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

Extrait du registre des délibérations

**DECIDE** de donner les délégations au Président, pour la durée du mandat, pour :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et d'experts ;
- Intenter, au nom du Syndicat Mixte de Préfiguration de Parc Naturel Régional Montagne Basque, les actions en justice ou défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre elles, ce devant toutes les juridictions, tant en référé qu'en première instance, appel et cassation ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 euros autorisé par le Comité syndical ;
- Autoriser, au nom du Syndicat Mixte de Préfiguration de Parc Naturel Régional Montagne Basque, l'adhésion aux associations et son renouvellement ;
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, signer les conventions attributives de subventions, ainsi que leurs avenants éventuels.

Approuvé à l'unanimité

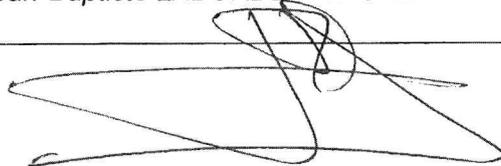
Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

*Pour extrait certifié conforme.*

*Monsieur le Président*

*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*







L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril à dix heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LARCEVEAU, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 5 avril 2024.

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Emilie DUTOYA représentée par Frédérique ESPAGNAC suppléante, Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Bénédicte LUBERRIAGA, Jean-Pierre MIRANDE représenté par Annick TROUNDAY-IDIART suppléante.

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY représenté par Gilles HARAN suppléant, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Michel SETOIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART, Alain OCAFRAIN ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : INCHAUSPE Henry, GUECAIMBURU Pascal ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

**Excusés ou Absents :**

Antton CURUTCHARRY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Daniel OLCOMENDY.

**Ont donné pouvoir :**

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Solange DEMARCQ-EGUIGUREN à Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick TROUNDAY-IDIART.

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	20	3	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Le Président informe que la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre depuis plusieurs années la possibilité aux collectivités de télétransmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Il comporte un module « ACTES Budgétaires » qui permet depuis le 1er janvier 2012 de dématérialiser les documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs) au moyen du logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à la disposition des collectivités par les éditeurs de progiciels financiers homologués par la Direction Générale des Collectivités locales.

La Fibre64 met à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plateforme <https://eadministration.lafibre64.fr/> Cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et celui du contrôle de légalité grâce au dispositif ACTES.

Le Président propose au comité syndical de délibérer en faveur du dispositif de télétransmission, de choisir d'adhérer à la plateforme <https://eadministration.lafibre64.fr/> et de l'autoriser à signer le projet de convention correspondant.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** de recourir à la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque

Extrait du registre des délibérations

**DECIDE** d'adhérer à la plateforme <https://eadministration.lafibre64.fr/> ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de télétransmission avec le Préfet.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

*Pour extrait certifié conforme.*

*Monsieur le Président*

*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*

